

Tél. 04 68 92 00 10 - Fax 04 68 92 88 47

Le 12 septembre 2024

Madame, Monsieur, 66370 PEZILLA-LA-RIVIERE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Membre du Conseil Municipal, vous êtes prié(e) de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu le <u>18</u> septembre 2024 à 18 h en Mairie – Salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Information des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal
- Approbation du procès-verbal des 5 juin 2024 et 23 juillet 2024
- 01/ Modification du tableau des effectifs
- 02/ Convention PMMCU/Commune Opérations conjointes de marketing territorial 2024
- 03/ Dénomination rue : lotissement Camps dels Castanyers
- 04/ Règlement communal de voirie
- 05/ Convention de mise à disposition espace de rangement 44 Av de la République SARL LUNIK Pâtisserie
- 06/ Convention de raccordement ENEDIS Salle polyvalente multi-activités
- 07/ Modification règlement du Point Jeunes : tarifs
- 08/ Conventions intervenants sur le temps méridien : année scolaire 2024-2025
- 09/ Location salles coworking: Maison des services et des associations
- 10/ Conventions d'utilisation /mise à disposition de locaux aux associations Maison des services et des associations
- 11/ Acquisition d'une parcelle agricole B784 Las Hortes
- 12/ Convention CD66 attribution d'une subvention pour la salle polyvalente d'activités jeunesse et city stade
- 13/ Convention CD66 attribution d'une subvention pour le réaménagement d'une maison de village en foyer des aînés
- 14/ Intégration lotissements dans le domaine public Le Chardonnay (Impasse du Carignan)
- 15/ Subvention complémentaire 2024 : Association Fêtes et Culture
- 16/ Convention PMMCU / Commune: Lots de données source géographiques SIG Communautaire
- 17/ Débat sur rapport d'obs définitives chambre régionale des comptes : Perpignan Méditerranée Métropole CU Délégation serv public eau et assainissement Ex 2017 et suivants
- 18/ Convention PMM CU / Commune: mise à disposition de locaux école maternelle Enseignement musical
- 19/ Attribution des marchés d'assurances (si > à 90 k€)

LE MAIRE,

l an-Paul BILLES